

**COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX**

.....

DECISION n° 2022-035

Le Maire de Magny-les-Hameaux,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-21 du 28 mai 2020 déléguant une partie de ses attributions au Maire de Magny-les-Hameaux, notamment pour fixer, sans limitation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'organisation d'activités par le service des sports pour la saison 2021/2022 pour les magnycois,

Considérant qu'il est prévu une participation financière des inscrits pour ces activités,

DECIDE

- **Article 1 : D'AUGMENTER** le taux d'effort à appliquer aux familles dont les enfants fréquentent les activités du Centre d'Initiation aux Sports (CIS) pour la saison 2022/2023 à : **0,008092240** .
- **Article 2 : D'AUGMENTER** le taux d'effort à appliquer aux usagers des activités de gymnastique adultes pour la saison complète 2022/2023 à : **0,006311229** .
- **Article 3 : D'AUGMENTER** le taux d'effort à appliquer aux usagers des activités de gymnastique adultes pour un semestre à : **0,003155614** .
- **Article 4 : D'AUGMENTER** le taux d'effort à appliquer aux usagers des activités de gymnastique séniors pour la saison complète 2022/2023 à : **0,005181598** .
- **Article 5 : D'AUGMENTER** le taux d'effort à appliquer aux usagers des activités de gymnastique séniors pour deux cours par semaine à : **0,006477700** .
- **Article 6 : DE FIXER** les tarifs planchers et plafonds comme suit :

Activités	Tarifs plancher au 1 ^{er} septembre 2022	Tarifs plafond au 1 ^{er} septembre 2022
Centre d'Initiation aux Sports / saison pour 1 enfant	38,99 €	115,32€
Gymnastique adultes / saison	45,92€	157,78€
Gymnastique adultes / semestre	22,96€	78,89€
Gymnastique séniors / saison	20,14€	155,82€
Gymnastique séniors 2 cours hebdo	25,17€	194,75€

- **Article 7 :** Le tarif applicable à l'utilisateur s'obtient par l'application du quotient familial annuel (revenu imposable divisé par le nombre de parts fiscales) sur le taux d'effort. Si l'utilisateur ne fournit pas les éléments permettant le calcul de son quotient familial, il lui est appliqué le tarif plafond.

Vos courriers doivent être adressés à M le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégoz - 78114 Magny-les-Hameaux

- **Article 8** : Les tarifs fixés dans la présente décision sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.
- **Article 9** : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Pour extrait conforme par le Maire qui transmet à Madame la Sous-préfète de Rambouillet conformément à l'article de la loi du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Magny les Hameaux, le 28 juillet 2022

Mise en ligne le : 29/07/2022

Certifiée exécutoire le : 29/07/2022

Le Maire
Bertrand HOUILLON



Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
078-217803588-20220728-2022-035-AU
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022